



Séance du Conseil Municipal du vendredi 24 mai 2024

**Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 24 mai 2024

N°22/Prévention

Convention partenariale entre le Conseil Départemental, la commune de Villiers-le-Bel et l'association IMAJ - Participation financière au titre de l'exercice 2024

Le vendredi 24 mai 2024, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 16 mai 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : Mme Rosa MACEIRA

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDLHADJELA, M. Maurice BONNARD, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Sori DEMBELE, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés : Mme Teresa EVERARD par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, Mme Sabrina MORENO par Mme Myriam KASSA, M. Cémil YARAMIS par M. Cédric PLANCHETTE, M. Mohamed ANAJJAR par Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Virginie SALIBA par M. Sori DEMBELE

Absents excusés : M. Jean-Pierre IBORRA, M. Hervé ZILBER, M. Bankaly KABA

Absent :

M. le Maire rappelle que l'association IMAJ (Initiatives Multiples d'Actions auprès des jeunes) intervient depuis près de 10 ans sur le territoire de la commune. Composée d'un chef de service et de 7 éducateurs spécialisés, l'équipe oriente plus particulièrement ses missions vers un public 11-15 ans en lien avec les collèges de la commune et un public 16-25 ans en lien avec les services de la commune (Mission Jeunesse, Maisons de Quartier, Sports) et les partenaires institutionnels.

M. le Maire rappelle à l'assemblée, la volonté et les efforts consentis par la commune pour pérenniser l'intervention d'une équipe de prévention spécialisée sur le territoire communal.

A ce titre, la commune est engagée avec le Conseil Départemental à travers une convention partenariale 2023-2026 à financer, à hauteur de 20 %, le coût de l'équipe de Villiers-le-Bel.

M. le Maire précise que le budget prévisionnel validé par le Département a été estimé pour 2024 à 605 681€. Conformément aux dispositions de la convention partenariale, la

participation communale devrait s'élever à la somme de 108 707 € ; déduction faite de la valorisation correspondant à la mise à disposition de locaux estimée à 14 627€. Soit un montant final de subvention qui devrait être de 94 080 € (contre 87 223 € en 2023).

M. le Maire propose de verser cette subvention par douzième conformément aux dispositions de la convention.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention partenariale 2023-2026 relative à la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée entre le Conseil Départemental, la commune et l'association IMAJ,

VU le courrier du Conseil Départemental du Val d'Oise en date du 11 avril 2024,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 13 mai 2024,

AUTORISE le Maire à verser mensuellement la subvention municipale, calculée sur la base du budget prévisionnel fixé par le Conseil Départemental, s'élevant, pour l'exercice 2024 à 94 080 € à l'Association IMAJ.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,
Mme Rosa MACEIRA



Le Maire,
M. Jean-Louis MARSAC



Publication le : -3 JUN 2024

Transmission en Sous-préfecture le : -3 JUN 2024

Direction de l'Offre Médico-Sociale

D24-DOMS-1455



Affaire suivie par : Sophie MARCEL
Tél : 01.34.25.14.16
Mail : sophie.marcel@valdoise.fr



DGARE-24-3940-A

Monsieur le Maire,

L'association IMAJ met en œuvre des actions de prévention spécialisée sur votre territoire.

Après examen des propositions budgétaires présentées par l'association pour l'exercice 2024, je vous informe que les dépenses de fonctionnement ont été fixées à 605 681 euros.

Conformément aux modalités de co-financement prévues dans notre convention partenariale, je vous informe que le financement de ces actions se déclinera comme suit :

- 18 513 euros provenant de recettes comptabilisées sur le budget de l'association ;
- 43 635 euros de participation de l'état pour IMAJ ;
- 434 826 euros de participation départementale ;
- **108 707 euros de participation communale** dont 94 080 euros de subvention et 14 627 euros de contribution logistique que vous accordez à l'association pour son fonctionnement.

Je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir pour le 15 juillet 2024 la délibération de votre commune sur ces éléments, ainsi que le détail des dépenses liées à la contribution logistique estimée à 14 627 euros pour l'activité d'IMAJ.

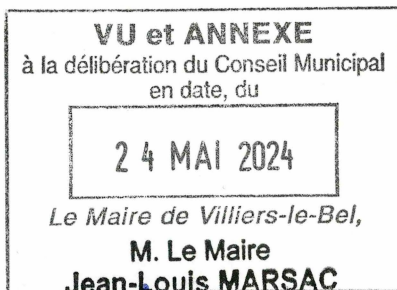
Vous remerciant de votre engagement dans la conduite d'actions de prévention de qualité, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la meilleure.



Cergy, le 11 AVR. 2024

DOMS/SPS

MONSIEUR JEAN-LOUIS MARSAC
MAIRE DE VILLIERS-LE-BEL
HOTEL DE VILLE
32 RUE DE LA REPUBLIQUE
95 400 VILLIERS-LE-BEL



P/ La Présidente du Conseil départemental et par délégation,

Florine COLOMBET
La Directrice Générale Adjointe chargée de la Solidarité

